

Les nuisances sonores sont multiples et depuis quelques temps l'association est alertée au sujet d'installations de POMPES A CHALEUR (PAC) qui nuisent à l'environnement acoustique du voisinage.



Pour la réussite de ces projets, nous conseillons aux résidents de lire avant le démarrage du projet les « 10 commandements » émis par l'AFPAC (Association Française pour les Pompes A Chaleur) sur [cette page de son site](#).

Avant toute définition de l'installation et pour le bien-être de tous, il est impératif de bien connaître les 10 recommandations émises par la commission acoustique de l'AFPAC et de prendre connaissance de ses fiches techniques n°1 à 3. Ces documents sont téléchargeables sur [la page "Recommandations acoustiques" du site](#) de l'AFPAC.

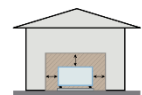
Fiche technique n°1 : Environnement acoustique

- Ne pas diriger les ventilations vers les voisins
- S'éloigner des limites de propriétés



Fiche Technique N°2 : Recommandations d'installation

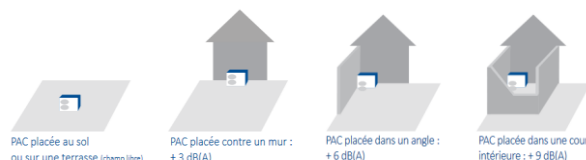
- Les solutions concrètes de réduction de la transmission des vibrations
- Les dispositifs d'atténuation acoustique



Fiche Technique N°3 : Etude de risque de nuisance acoustique au voisinage

Emplacement et réflexion du bruit émis

Solutions : absorbant, écran acoustique, encoffrement



RAPPEL : l'installation d'une PAC doit faire l'objet d'une demande préalable auprès de l'association et de la mairie.

Restons informés ! N'hésitez pas à en parler à vos voisins

Si vous souhaitez nous contacter : environnement@chataigneraie.info